

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 35/2018

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE

2 8 SEP. 2018

MONTBELIARD

DATE DE CONVOCATION :

05/09/2018

L'an deux mil dix huit le treize septembre à vingt heures,

DATE D'AFFICHAGE :

13/09/2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de **Madame Agnès TRAVERSIER, Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Ayant donné procuration : 5

Absent excusé : 0

Absents : 3

Exclu : 0

Étaient présents : TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, HERGAS Jasminska.

Étaient représentés : MULLER-FRAS Stéphanie, LALLAOUA Nora, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, MORASCHETTI Élisabeth.

OBJET :

*Convention de
 fonctionnement pour le Relais
 Petite Enfance*

Procurations données :

MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à JELIC Céline, LALLAOUA Nora a donné procuration à ATAR Nathalie, SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian, DELMARRE Véronique a donné procuration à MORANDINI-HENRICI Séverine, MORASCHETTI Élisabeth a donné procuration à RADREAU Sophie.

Absents : GORGULU Alpay, MÉRAUX Jocelyne, LOUYS Jean-Pierre.

RÉSULTAT DU VOTE :

- *Pour : 24*

- *Contre : 0*

- *Abstention : 0*

Monsieur David GRISEY est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis le 1^{er} décembre 2008, la commune de Bavans est signataire d'une convention de fonctionnement du Relais Intercommunal Familles Assistantes Maternelles avec la commune de Voujeaucourt et la Communauté de Communes des Trois Cantons, en vertu de la délibération 11/2009 du Conseil Municipal en date du 06 février 2009.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes des Trois Cantons a fusionné avec Pays de Montbéliard Agglomération, créant une nouvelle entité administrative.

Au terme de sa réflexion, PMA, lors du Conseil Communautaire du 21 décembre 2017, a décidé de ne pas prendre la compétence Petite Enfance, laissant ainsi aux communes le financement et la gestion des Relais Assistants Maternels.

À ce jour, les communes qui y participaient maintiennent leur adhésion (Bavans, Berche, Dampierre-sur-le-Doubs, Colombier-Fontaine, Etouvans, Lougres, Villars-sous-Écot et Voujeaucourt).

En outre, de nouvelles communes (Allondans, Courcelles-lès-Montbéliard et Bart) ainsi que le Syndicat de la Chaulière ont fait savoir qu'ils souhaitent adhérer au Relais Petite Enfance, se substituant au RIFAM actuel. Il convient donc de modifier la convention initiale du RIFAM pour l'adapter au nouveau périmètre du Relais.

Outre la description de la structure, une convention fixera également les modalités d'adhésion, de participation et de gestion financière. À ce titre, il faut préciser que le siège du Relais Petite Enfance reste

basé à Voujeaucourt, pour y organiser son fonctionnement. Les services communaux de Voujeaucourt continuent d'assurer la comptabilité du Relais, la gestion et la paie de l'agent coordonnateur.

La CAF du Pays de Montbéliard a validé le projet et a délivré à la commune de Voujeaucourt – gestionnaire du service – un agrément pour une durée de 4 ans (1^{er} janvier 2017 – 31 décembre 2020).

Un budget prévisionnel a été estimé à 47 020 € pour l'année 2018 qui permettra de définir la participation de l'ensemble des adhérents. Le plan de financement du Relais se décline comme suit :

- pour la CAF : Prestation de Service Ordinaire (PSO) : $47\,020 \times 43\% = 20\,218,60$ € et Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) : 15 823,79 €, soit un total de 36 042,39 € ;

- pour le Conseil Départemental : une subvention annuelle de 8 418 € ;

- pour les communes adhérentes : 2 559,61 € restent à leur charge. Ce solde est réparti entre chacune au prorata du nombre d'habitants connus lors du dernier recensement de la population (source INSEE).

Ainsi, pour la commune de Bavans, la participation annuelle est estimée à 565,42 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,
par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,**

- d'approuver la convention de fonctionnement pour le Relais Petite Enfance,
- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Bavans, le 13/09/2018

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 13/09/2018

Publiée le 13/09/2018....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire



SOUS-PREFECTURE

28 SEP. 2018

MONTBELIARD



CONVENTION DE FONCTIONNEMENT

RELAIS PETITE ENFANCE

Entre

La commune de Voujeaucourt, représentée par son Maire, Mme Martine VOIDEY,
La commune de Bavans, représentée par son Maire, Mme Agnès TRAVERSIER,
La commune de Berche, représentée par son Maire, M. Jean-Luc PETIOT,
La commune de Colombier-Fontaine, représentée par son Maire, Mme Danièle FEFEVRE,
La commune de Dampierre-sur-le-Doubs, représentée par son Maire, Mme Marie CHASSERY,
La commune d'Etouvans, représentée par son Maire, M. Nicolas PACQUOT,
La commune de Lougres, représentée par son Maire, M. Patrick FROÉHLY,
La commune de Villars-sous-ECOT, représentée par son Maire, M. Christian HIRSCH,
La Commune de Bart, représentée par son Maire, M. Pierre SCHLATTER,
La Commune de Courcelles-lès-Montbéliard, représentée par son Maire, M. Christian QUENOT,
La Commune d'Allondans, représentée par son Maire, Mme Agnès MARTIN,
Le syndicat (SIVU) de la Chauillère, représentée par son Président, M. Philippe RINGENBACH,
intégrant les Communes de Sainte-Marie, Saint-Julien-lès-Montbéliard, Raynans, Issans, Echenans,
Semondans.

PREAMBULE

En décembre 2008, le RIFAM avait été créé par les communes de Voujeaucourt, Bavans et la Communauté de Communes des Trois Cantons.

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes des Trois Cantons ayant fusionné avec Pays de Montbéliard Agglomération a permis à cette dernière de se substituer à la CC3C durant une année de transition. Or, PMA, lors du conseil communautaire du 21 décembre 2017 a décidé de ne pas prendre la compétence Petite Enfance, laissant ainsi aux communes le financement et la gestion des Relais Assistants Maternels.

A ce jour, les communes qui participaient au RIFAM ont maintenu leur adhésion. Les communes Berche, Colombier-Fontaine, Dampierre-sur-le-Doubs, Etouvans, Lougres et Villars-sous-ECOT ont par ailleurs fait savoir qu'elles souhaitent adhérer au « Relais Petite Enfance », qui se substitue au RIFAM existant.

De même, les communes de Bart, Allondans, Courcelles-les-Montbéliard ainsi que celles constituant le SIVU de la Chaulière (Sainte-Marie, Saint-Julien-lès-Montbéliard, Raynans, Issans, Echenans, Semondans) ont fait part de leur décision d'adhérer au RIFAM.

Signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, le Relais Petite Enfance s'inscrit dans le schéma de développement de la politique familiale en direction de la petite enfance.

OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour but de préciser le fonctionnement et de régler la participation financière de chaque membre.

ARTICLE 1 : IMPLANTATION DU SERVICE

Le siège du Relais Petite Enfance se situe à Voujeaucourt, à la mairie, Place BOUDRY.

Les permanences se tiennent majoritairement au siège, certaines peuvent être décentralisées dans les autres communes membres et pour lesquelles un calendrier est établi annuellement par l'agent responsable du Relais et proposé au Comité de Pilotage.

Un local spécifiquement aménagé est mis à disposition du Relais Petite Enfance à Voujeaucourt pour y accueillir les parents employeurs, les enfants, les assistants maternels, lors des activités. Régulièrement celles-ci sont aussi organisées dans les autres communes adhérentes selon un planning défini.

Un accueil téléphonique ainsi que des accueils sur rendez-vous sont également proposés.

ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Un agent à temps complet est en charge de la gestion, de la coordination et de l'animation du Relais Petite Enfance. Le salaire, les charges, les frais de déplacement ou de formation sont imputés au service du Relais Petite Enfance.

L'intervention des services municipaux de Voujeaucourt vient en complément en termes de gestion du personnel, paie, comptabilité...

ARTICLE 3 : BUDGET

Un budget annuel est proposé au Comité de Pilotage fin mars de l'année d'exercice en réunion plénière. Pour l'année 2018, les communes et le SIVU adhérents participent au financement du relais sur la base du budget prévisionnel annexé à la présente convention.

Le budget intègre les résultats de l'année précédente, présentées à cette même occasion.

Le compte de résultat est communiqué après sa validation par la CAF dans le cadre de la liquidation de la prestation de service ordinaire (PSO) et de la prestation de service Enfance Jeunesse (PSEJ).

Un service Relais Petite Enfance est créé dans la comptabilité de la commune de Voujeaucourt pour identifier toutes les dépenses propres à ce service.

La répartition des charges entre les membres est réalisée au prorata du nombre d'habitants en date du dernier recensement général de la population connu. Les bases sont susceptibles d'être révisées après discussion en comité de pilotage.

Les nouveaux investissements doivent faire l'objet d'un accord préalable du comité de pilotage sur la base d'une répartition des coûts définis ci-avant. Ils doivent être précisés lors de la présentation du budget.

ARTICLE 4 : ASSURANCE

Les communes assurent les locaux pour le Relais Petite Enfance, tant pour les permanences au siège ou celles qui sont décentralisées ou encore pour les activités, dans le cadre de leur assurance communale « multirisques ».

ARTICLE 5 : COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage du Relais Petite Enfance est constitué. Il est composé d'un représentant :

- De chaque commune
- Du syndicat de la Chaulière,
- Du Conseil Départemental du Doubs,
- Des services de la CAF,
- Et de tout autre organisme contribuant à la politique en faveur de l'enfance que le Comité de Pilotage jugera utile d'inviter.

Seules les parties signataires de la présente convention disposent d'une voix délibérative.

Le Comité de Pilotage se réunit autant de fois que nécessaire pour la bonne organisation du service. Une réunion annuelle est organisée avant fin mars, au cours de laquelle sont examinés les budgets, le niveau de réalisation des objectifs et les projets de la nouvelle année.

La commune de Voujeaucourt assure l'animation de ce Comité de Pilotage.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie aux charges, clauses et conditions définies ci-avant.

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} juin 2018.

Elle est reconduite tacitement d'année en année, sauf en cas de dénonciation par les deux tiers des adhérents, 3 mois avant l'expiration de sa validité.

Au cas où le Relais Petite Enfance cesserait son activité, les coûts globaux générés par la suppression du poste de coordonnateur dudit Relais seraient pris en charge solidairement par l'ensemble des adhérents au prorata de leur contribution au financement du Relais Petite Enfance.



Les signataires font élection de domicile, chacun en sa mairie.

Fait à Voujeaucourt, le 1^{er} juin 2018



Martine VOIDEY, Maire de Voujeaucourt



Agnès TRAVERSIER, Maire de Bavans



Jean-Luc PETIOT, Maire de Berche



Danièle LEFEVRE, Maire de Colombier-Fontaine

Marie CHASSERY, Maire de Dampierre-sur-le-Doubs

Nicolas PACQUOT, Maire d'Etouvans

Patrick FROEHLI, Maire de Lougres

Christian HIRSCH, Maire de Villars-sous-Écot

Pour le Maire empêché
Nadine Peiro Ne Bralès,
4^e adjointe

Christian QUENOT, Maire de Courcelles-lès-Montbéliard

Po/

Pierre SCHLATTER, Maire de Bart

Agnès MARTIN, Maire d'Allondans



Philippe RINGENBACH, Président du Syndicat (SIVU) de la Chaulière